

PV du Conseil de l'UFR SVTE du jeudi 10 juillet 2014 à 9h00.

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

MM CHERKAOUI-MALKI, DECONINCK (procuration à M. FARA), DEMARQUOY (procuration M. NARCE), FAIVRE, FARA, NARCE, GUZZO (jusqu'à 12 h 10),

MME CHLUBA (jusqu'à 12 h 10 puis procuration à L.PICHON)

- *Absents:*

MM BOLLACHE, WIPF

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MM ALIBERT, ANDREOLETTI (à 9 H 45), BELLENGER, LEVEQUE (jusqu'à 11 h 35), MOREAU (procuration à MME PRUDENT), PICHON, RIALLAND, M. SAUCEDE (procuration à M.LEVEQUE)

MMES ABED-VIEILLARD, PRUDENT

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MM DER, ROLLIN (jusqu'à 12 h 15)

MME GAETAN (procuration à M .DER)

- *Absent :*

M. LOQUIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

- *Absents:*

MM BEDU, MAISONHAUTE, VADOT, ZITO

MMES GALLAND, KRUBA

- *Excusée :*

MME BIDAULT

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*
MME FOUGERON, (procuration à M FAIVRE)

- *Excusés :*
MM. ALMEIDA, ROUSSET

MME GERMAIN

- *Absents :*
MM CENSIER, GAUJOUR, KADMIRI, WOYNAROSKI

Membres consultatifs

- *Présente :*
MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

- *Excusée :*
MME SALVADORI

- *Absente :*
MME MAGNET

Membre invité

MME THOMAS, responsable service scolarité

En préambule, le Directeur d'UFR déplore que certains membres du conseil absents n'aient pas établi de procuration, que d'autres ne se soient pas assurés de la participation de leur mandataire à cette séance et que certains élus soient arrivés très en retard, générant un problème de quorum en début de séance.

- La séance débute à 9H15.

Approbation du PV du 6 mai 2014

Le Directeur d'UFR annonce qu'exceptionnellement ce point est reporté.

Informations du directeur d'UFR

- ***Compte rendu de l'étude sur les rejets atmosphériques des laboratoires***

A la demande de l'UMR ARTEHIS, une étude sur les rejets atmosphériques de produits potentiellement dangereux par les laboratoires a été réalisée sur la terrasse. Cette étude a été effectuée également sur le bâtiment Mirande. L'étude conclut que les mesures n'ont pas mis en évidence de problèmes notables de qualité de l'air au-dessus du bâtiment Gabriel. Les conclusions détaillées sont consultables dans le bureau de Sandrine Toussaint.

- **Résultats de l'appel à projets « Equipements pédagogiques 2014 »**

Le Directeur d'UFR explique que le Conseil Régional, en difficulté financière, a réduit sa participation aux équipements pédagogiques d'environ 20% et que de fait, l'université a fait de même. Toutefois, cette réduction budgétaire a été impactée différemment selon les composantes. L'UFR SVTE a vu ses huit premiers projets retenus :

| | |
|---|-----------------|
| Appareil d'électrophorèse d'ADN et d'ARN | 2 609,28 |
| Broyeur Bagmixer | 2 721,60 |
| Informatique + licence logiciel | 12901.34 |
| Parc optique - Microscopie | 42 733,48 |
| PSM | 10 384,80 |
| Remplacement vidéoprojecteurs | 11 949,60 |
| Sécurité | 9 743,20 |
| Télé-acquisition et cartographie numérique de paramètres de terrain | 8 811,60 |
| | 101854.9 |

M.LEVEQUE souhaite connaître les dates de commande.

MME CLERGET précise que les commandes d'un montant inférieur au seuil des marchés publics peuvent être passées rapidement, ce qui n'est pas le cas pour les autres.

M.ROLLIN pense que même si le seuil des marchés n'est pas atteint, il faut trois devis avant de passer commande.

- **Préparation de la rentrée 2014 :**

*** Bilan du nombre d'ATER attribué**

4 ATER sont attribués (35/36, 64, 65, 67^{ème} sections) dont 3 sur socle. Ces 4 ATER sont une bonne nouvelle, notamment pour nous aider à maîtriser nos heures complémentaires, d'autant que nous avons peu de postes vacants.

*** Point sur les affectations de personnels BIATSS et les recrutements d'enseignants-chercheurs**

Les comités de sélection se sont réunis : M. Dominique DELMAS est recruté PR en 64^{ème} section, M. Pierre LAPAQUETTE est classé 1^{er} sur un poste de MCF 65^{ème} section et M. Philippe LOUAPRE, classé 2^{ème} sur un poste de MCF 67^{ème} section (le candidat classé en 1^{ère} position est recruté à l'INRA).

En ce qui concerne les personnels BIATSS, Madame Elisabeth BALLORIN arrive en mobilité interne le 1^{er} septembre sur le poste libéré par MME DEBIERRE. Nous n'avons pas d'information à ce jour sur les nominations de personnels administratifs ; quant aux lauréats des concours de catégorie A, ils seront nommés le 15 décembre 2014.

- ***Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes des 5 juin et 3 juillet 2014***

***Réunion du 5 juin**

Informations sur la COMUE

Les statuts de la COMUE ont été présentés en conférence des directeurs de composantes.

Un DGS central sera nommé, une convention sera rédigée pour déléguer certaines attributions aux établissements. Une carte interrégionale des formations sera proposée mais les accréditations resteront accordées par établissement. Seules les écoles doctorales seront mutualisées, voire certaines mentions mais il n'y a aucun intérêt à ce que cela se fasse. La COMUE pourra promouvoir des fusions de laboratoires.

Une séparation des membres des instances des établissements et de ceux de la COMUE est prévue : il ne leur sera pas possible de participer aux deux. Un directeur d'UFR ne pourra pas être président de la COMUE.

La question de la place du service public a été posée, en raison de l'existence, dans la COMUE, d'établissements d'enseignement supérieur privés dont les coûts d'inscription sont 10 à 20 fois supérieurs à ceux de l'université.

La masse salariale sera affectée par le ministère à la COMUE et la COMUE n'impactera pas la répartition de la masse salariale aux établissements.

Le calendrier prévoit un passage des statuts de la COMUE au CA la semaine prochaine à l'uB, après avis du CT.

M.GUZZO confirme que les statuts doivent être votés avant le 22 juillet 2014.

Pour M.ROLLIN, c'est le Président qui fixe cette date-butoir mais le ministère a dit qu'il n'y en avait pas. Par ailleurs, il n'est pas tout à fait d'accord sur la masse salariale : il y aura un contrat unique de site puis une répartition entre les établissements, c'est la loi.

Logiciel anti-plagiat

Ce logiciel, destiné aux étudiants et aux enseignants, sera acquis à l'automne par l'uB, dans une démarche d'auto-contrôle des étudiants avant de rendre leur travail.

*** Réunion du 3 juillet 2014**

M. PICHON, qui a représenté le Directeur d'UFR, présente un compte rendu de cette conférence des directeurs de composantes.

Direction de l'ESPE

Mme Gerrer est nommée administratrice provisoire de l'ESPE.

Evaluation des enseignements

Une modification du mécanisme d'évaluation des filières est prévue. L'idée est de réduire le nombre d'items, de prévoir une évaluation annuelle. Le CIPE coordonne ce projet, la mise en place est prévue dès la rentrée 2014.

Studyrama

Le service communication étudie l'intérêt de la participation à ce salon : coûts/ retombées. Malgré une rentabilité difficile à évaluer, le Directeur d'UFR pense qu'il est préférable d'y être et d'occuper une place qui serait, sinon, prise par d'autres.

M. GUZZO ajoute que l'uB n'envisage pas d'adopter la politique de la chaise vide mais envisagerait peut-être quelque chose de plus ambitieux, lors des JPO, avec une participation des médias. Certaines UFR n'ont pas besoin de Studyrama comme vitrine, ce qui n'est pas le cas de certaines UFR spécifiques comme la nôtre.

M. LEVEQUE pense que la participation à Studyrama est incontournable vu la pression mais déplore que le niveau de prise en charge du public visitant le stand universitaire ne soit pas à la hauteur de celui de certaines écoles (exiguïté, présentation, documentation).

M.PICHON estime que les parents ne comprendraient pas l'absence de l'université à ce salon.

Stratégie de communication

Madame DUCOIN, nouvelle directrice de la communication, réalise une enquête-diagnostic auprès d'environ 250 personnes à l'uB pour déterminer, ensuite, une politique de communication interne et externe et développer un sentiment d'appartenance des personnels.

Le Directeur d'UFR ajoute qu'il va la rencontrer la semaine suivante avec la responsable administrative et le responsable de la commission « communication », Pierre Andréoletti.

Situation financière

M.PICHON rapporte les informations obtenues sur la situation financière : les perspectives s'avèrent difficiles pour les trois prochaines années. La DCSP sera en baisse de 2 % pour 2015 et le sera de 6 % en 2016. Le budget 2015 ne sera tenable que si des décisions lourdes sont prises avec proposition de modification des budgets. La réduction ne sera pas homogène dans toutes les composantes. L'hygiène et la sécurité, ainsi que la formation des personnels, seront protégés. L'effort porte sur le budget hors laboratoires dont les dotations seront maintenues.

Les heures complémentaires sont, elles, impactées. Il faut descendre le budget de 5 à 4,1 M€, sans quoi le recteur fera le tri dans nos formations. La dotation sera précisée en début d'année et il n'y aura aucun rattrapage ultérieur.

M.ROLLIN observe que l'absence de rattrapage avait déjà été votée pour le budget 2014.

M.GUZZO mentionne que des charges supplémentaires sont arrivées par rapport à 2014, il est nécessaire d'équilibrer le budget sinon l'université sera sous tutelle du Recteur.

M.ROLLIN pense que le Président devrait présenter un budget en déséquilibre pour alerter le rectorat et le ministère.

M.PICHON rapporte qu'il n'y aura plus de dédoublement possible d'amphithéâtres pour les étudiants de licence en dessous de 200. Selon M. Delmas, au-delà de 200, on pourra dédoubler donc l'UFR ne sera pas impactée. Toutes les licences de l'uB seront plafonnées à 1600 h. Le Président s'est engagé à ne pas supprimer de formations à petits effectifs. En dessous de 10 étudiants pour les M1 et M2, et en dessous de 20 étudiants pour les L2 et L3, l'uB ne prendra en charge que 80 % du coût maquette.

Le Directeur d'UFR précise que l'UFR n'est pas concernée ; toutefois dans le passé, une formation à 7 étudiants n'avait pas été financée du tout et a dû s'autofinancer avec la formation continue et la taxe d'apprentissage. Il faut être vigilant pour les flux à 10-12 étudiants.

M. FARA estime que le taux de placement des étudiants sur le marché du travail devrait être pris en compte. Par ailleurs, pour la prochaine offre de formation, le terme spécialité va disparaître et sera remplacé par celui de « parcours », est-ce que les seuils seront dès lors appréciés par parcours ?

M.GUZZO répond que oui ; toutefois, il y a une marge de négociation pour les masters à moins de 10 inscrits.

M. LEVEQUE estime que les 80 % alloués sur les filières à petit flux risquent d'aboutir à une réalisation du programme de ces filières à 80 % également, faute de budget. Cette dégradation des budgets pédagogiques risque selon lui d'instaurer des formations au rabais.

M. GUZZO précise, pour avoir connaissance des situations des autres composantes, que cette mesure tend de façon sous-jacente à pousser à la fermeture des formations non rentables. L'UFR SVTE n'est pas concernée.

M.PICHON ajoute que ces réformes sont à mettre en œuvre dès la rentrée 2014 et doivent donc être votées très vite pour passage dans les instances en septembre 2014. Il a compris qu'il fallait modifier les fiches filières pour éviter des recours.

M.FAIVRE pense que l'on doit expliquer aux étudiants que, pour des raisons comptables, on doit diminuer la maquette mais il est regrettable que l'on n'ait pas de support pour l'expliquer.

Le Directeur d'UFR répond que l'on a les maquettes. On peut expliquer qu'on les adapte en raison de contraintes budgétaires.

M. PICHON indique qu'a été évoquée la participation des laboratoires aux coûts ou le paiement en CM à partir d'un certain nombre d'étudiants.

Le Directeur d'UFR répond que ces mesures sont déjà appliquées dans notre UFR, notre marge de manœuvre est donc faible. Le plafonnement des licences à 1600 heures nous impacte directement.

M.LEVEQUE souhaite savoir s'il est obligatoire de réaliser 100 % de la maquette.

Le Directeur d'UFR répond que non.

M.PICHON souligne que, concrètement, il est demandé globalement de diminuer les heures complémentaires de l'UB de 4 %.

M. ALIBERT pense qu'il faut inciter les responsables de modules à en parler en réunion de rentrée et impliquer les étudiants dans cette diminution, par un affichage ostentatoire des suppressions de cours, afin de sensibiliser les usagers à ces restrictions et à leurs conséquences.

M. FARA souligne que l'UFR SVTE était déjà bonne élève à l'échelle de l'uB. Elle fera d'autant plus facilement des efforts que l'université remettra les composantes peu vertueuses dans le droit chemin, car il ne faut pas pénaliser les composantes qui font des efforts.

Selon M.GUZZO, certains directeurs de composantes ont jugé que l'université n'avait pas été assez stricte.

M.PICHON poursuit : il y a une volonté du Président de ne pas fermer de filière, même si l'effectif est inférieur à 10, il pense que le futur contrat permettra de faire des économies.

La gestion des heures complémentaires sera centralisée, dissociée de la dotation de fonctionnement et sera suivie très régulièrement. Le processus de gestion des heures complémentaires de notre UFR a été cité en modèle. Il a été décidé d'opérer en 2015 un prélèvement à hauteur de 15 % sur la taxe d'apprentissage au bénéfice de l'uB et de 2,5 % sur les ressources du SEFCA, afin d'atteindre l'objectif fixé de 4,1 M€ de dépenses. Le budget 2016 s'annonce encore pire.

M. GUZZO, qui a participé au séminaire de la gouvernance, a bien pris connaissance du budget de l'université et de ses recettes. Si l'on veut maintenir un enseignement de qualité, il est nécessaire de trouver des recettes diversifiées. Il faut promouvoir les contrats avec le monde industriel et s'interroger sur le rattachement de leur gestion aux EPST plutôt qu'à l'uB car c'est une source de recettes qui peut être dynamisée. Les enseignants-chercheurs sont invités à travailler avec le service Europe-ANR qui peut leur apporter toute l'aide nécessaire.

Le Directeur d'UFR objecte que le problème des coûts de gestion intervient. Si un EPST prélève moins, les chercheurs iront vers lui pour la gestion des contrats plutôt que vers l'université.

M.GUZZO insiste sur la nécessité de confier la gestion d'un maximum de contrats à l'uB. Le CNRS, avec lequel il y a une convention-cadre, comme l'INSERM, doit gérer 33% des contrats. La préparation d'une convention-cadre est en cours avec l'INRA.

M.FAIVRE objecte que l'on n'a pas toujours le choix de l'organisme gestionnaire.

Pour M.LEVEQUE, il faut que les antennes financières assurent de la même façon la gestion des petits et des gros contrats. Il y a aussi le problème de la gestion des équipements.

Jurys d'examen

M.PICHON explique que la nomination des jurys est du ressort du Président de l'université et qu'un quorum est prévu. Les jurys devraient être nommés en début d'année. Une délégation de signature sera accordée aux directeurs de composantes pour que ceux-ci nomment les jurys, ce qui apportera une certaine souplesse. Le jury ne peut être composé de tous les intervenants d'une filière donnée, ce qui rendrait l'atteinte du quorum impossible. Le jury devrait, selon lui, être constitué des responsables d'UE et de TP et au minimum 7 à 10 personnes devraient être présentes. Il est rappelé que la liste des membres du jury doit être affichée.

M. RIALLAND suggère que les trois jurys de licence se tiennent sur la même journée afin de limiter les problèmes de quorum. Les dates des jurys devraient également être définies très tôt dans l'année pour faciliter l'atteinte du quorum.

- Compte rendu des réunions du comité de pilotage des animaleries

Le Directeur d'UFR rend compte des réunions du comité de pilotage des animaleries visant à harmoniser la gestion de celles-ci, à optimiser la gestion des consommables et les achats d'animaux, avec utilisation d'un logiciel entrées/sorties.

Valérie St Giorgio, sous la responsabilité du directeur du pôle recherche, sera chargée de la coordination de toutes les animaleries. Pour notre animalerie « rongeurs » à l'UFR, des inquiétudes existent sur la répercussion de cette réforme sur le coût des animaux destinés à l'enseignement. MME MATHIEU et M.DELMAS se sont montrés rassurants, MME ST GIORGIO a été un peu moins affirmative. Il semble possible de diminuer les coûts d'achat, en mutualisant et il faut absolument maîtriser les dépenses pédagogiques dans ce domaine. Le CHSCT sera consulté sur ce projet, ainsi que le CT le 20 octobre, le CS et le CA devant l'être en novembre. Le CT doit travailler en phase avec le comité de pilotage.

MME CHLUBA s'inquiète sur le financement des non rongeurs : sera-t-il pris en charge par l'animalerie centrale ?

Pour M.FAIVRE, cela pose un souci, pas propre à l'enseignement : tant qu'un personnel gère les animaux, pourquoi l'UFR aurait-elle un coût de fonctionnement à assumer ?

Le Directeur d'UFR partage ce point de vue.

- **Demande de saisine de la commission disciplinaire (étudiant)**

Une fraude a été constatée en L1 (antisèche sur une règle), par conséquent le Directeur d'UFR a sollicité la saisine de la commission disciplinaire auprès du Président.

M. LEVEQUE pose le problème de cette session 2, qui enregistre un taux de présence très faible et des résultats également très décevants.

Certains enseignants aimeraient la replacer en septembre.

M. PICHON répond que sur 255 étudiants convoqués, environ 70 sont présents et 30 valident la L1 ou l'un des deux semestres. Il rappelle que la session 2 est obligatoire en licence et facultative en master. L'autonomie des universités ne s'applique pas sur ce point, les sessions 2 sont régies par la loi de 2011. La tendance générale est à replacer toutes les sessions 2 en juin. D'après une étude, l'assiduité serait supérieure en juin qu'en septembre. Les personnels administratifs gèrent également plus facilement les sessions 2 en juin. De plus, la mise en place des 10 mois de bourse impose de placer les cours et examens sur une année universitaire condensée sur 10 mois consécutifs. De plus, Il s'avérerait très compliqué de réduire les cours d'un mois. Le référentiel LMD adopté localement impose une session 2 en M1.

- **Compte rendu de la commission patrimoine et bilan des travaux**

Le Directeur d'UFR invite la responsable administrative à faire un compte rendu de la commission patrimoine de l'uB à laquelle elle a assisté le 7 juillet et à faire le point sur les travaux.

Compte rendu de la commission patrimoine

MME CLERGET rend compte des informations communiquées par la vice-présidente déléguée au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux :

- Futur CPER : pas de réponse du ministère
- CPER actuel : le bâtiment B3 est terminé, le B2 et le démontage de la chaufferie sont en cours, ainsi que le DATA CENTER, les PPP, l'esplanade Erasme et les sites. L'extension de la P'tite Fac démarrera prochainement.
- Une enquête sur l'utilisation des salles sera lancée à la rentrée

Les travaux de l'esplanade Erasme sont en cours et devraient être finis définitivement fin mai 2015. La 1^{ère} phase, qui porte sur les travaux à proximité de notre bâtiment, sera terminée le 19 septembre, la 2^{ème} jusqu'à la MSH le 19 décembre. La 3^{ème} phase aura lieu de janvier à mai 2015. Un cheminement piétonnier est prévu pour desservir différents bâtiments, ainsi qu'une place centrale. Un perron est prévu pour le bâtiment Gabriel afin de faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Une voie technique est prévue pour l'accès à Gabriel par l'esplanade, à terme. L'accès au bâtiment sera possible pour l'évacuation des déchets.

- Une réflexion est en cours sur la modulation, au niveau de l'université, des emplois du temps des étudiants le matin en raison de la saturation du tram à certaines heures. Il est encouragé de décaler les heures de cours le matin pour

échelonner l'arrivée des étudiants à l'arrêt Erasme. Des réflexions sur l'impact de ces mesures doivent être menées : disponibilité des salles, compatibilité des plannings, pause méridienne. Un groupe de travail va être mis en place avec des représentants des composantes, puis DIVIA fera une étude d'impact et les propositions seront validées par les conseils centraux, pour une mise en place en septembre 2015 au plus tard.

MME ABED-VIEILLARD observe que cela doit impacter aussi le CROUS qui aura à étendre la période d'accès possible au restaurant universitaire.

M. PICHON indique que la question a été posée d'installer des abris vélos sécurisés sur le campus, en raison des nombreux vols.

- Un diagnostic a été réalisé sur les tarifs de location des locaux de l'université pour les différentes activités (colloques, expositions, forums, conférences, pots de thèses, etc.), afin d'harmoniser les tarifs et les procédures de location des locaux par les organismes extérieurs. S'agissant d'une occupation temporaire du domaine public, les prêts de locaux ne peuvent être gratuits, sauf pour les associations à but non lucratif ou les organismes d'intérêt général. L'Inspection Générale et la Cour des Comptes ont jugé que l'université ne valorisait pas assez son patrimoine.

Bilan des travaux

Salle du conseil

MME CLERGET annonce que les stores de la salle du conseil sont commandés et devraient être posés d'ici fin août, les nouvelles tables sont commandées. Le pôle patrimoine est remercié pour sa contribution à ces travaux.

Cafétéria

Deux terrasses vont être aménagées devant la cafétéria.

Hall

Le hall d'entrée côté esplanade Erasme devrait être repeint à l'automne.

- Informations relatives à la SATT (M.GUZZO)

M.GUZZO explique que l'Université de Bourgogne a été l'une des premières à créer une filiale de valorisation. La SATT, qui est une transformation d'UB Filiale, a ouvert son capital et a intégré de nouveaux partenaires : Caisse des Dépôts et Consignations, UFC, université de Lorraine, CNRS, UTT, INSERM, UTBM, AGROSUP, ENSMM.

14 SATT ont été mises en place en France, par vagues. 60 M€ vont être alloués sur 10 ans pour faciliter les transferts de technologies, augmenter les dépôts de brevets, rechercher la complémentarité d'action entre acteurs de l'innovation, valoriser la recherche (maturation de projets, connexion de la recherche avec la société civile), augmenter la création de valeur, développer une démarche qualité, rationaliser les doublons. La SATT Grand Est, qui est une SAS, a été créée le 28 novembre 2013 dans le but de créer de la valeur économique. Son siège social est à Dijon, ce qui est très positif. Elle représente

8 000 chercheurs et fonctionne avec des actionnaires dont les parts sociales varient. L'UBFC a 25 % des actions et 2 sièges au CA. Il y a 18M€ dans les caisses.

Des conventions entre les établissements participants et la SATT régleront les problèmes juridiques liés par exemple aux brevets. Quatre domaines principaux ont été retenus :

- Matériaux, procédés et chimie
- Nano et microtechnique
- Technologie de santé, dispositifs médicaux
- Agro-sciences

Une amorce de financement peut être débloquée par la SATT dès la détection du projet, en fonction du projet et de son degré d'avancement. L'UB bénéficie, par reversement, à hauteur de 4 à 6 %, d'une partie du montant des contrats conclus, car elle a transféré à la SATT la gestion de ses contrats de recherche et toutes les activités de valorisation.

M.RIALLAND souhaite savoir comment s'effectue le partage entre INSERM Transfert et la SATT.

M.GUZZO précise qu'une négociation a déjà eu lieu, avec l'idée de placer le chercheur au centre du système. Il y aura des chargés de valorisation dans les laboratoires, ce sera à voir avec le directeur de l'UMR U866. A priori, INSERM Transfert devrait aller vers la SATT.

Le Directeur d'UFR souhaite connaître l'articulation entre la FCS et la SATT.

M.GUZZO répond que la FCS est chargée de lobbying, de mécénat, de fundraising mais pas de valorisation.

MME CHLUBA s'interroge : si INSERM Transfert s'occupe des brevets, qui prendra la suite ?

M.GUZZO répond que la SATT se chargera de la détection, de la maturation et du business unit qui est l'étape avant la création d'entreprise. Il souligne que l'un des projets, ambitieux, est financé à hauteur de 320 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, le CNRS a gardé sa filiale.

M.RIALLAND demande si un financement est possible dès la phase de détection.

M.GUZZO répond que non mais il peut y avoir une pré-maturation à hauteur de 5000 €.

M.FAIVRE souhaite savoir si la SATT soutiendra la pédagogie, sous forme de reversement.

M.GUZZO répond que l'UB percevra des dividendes ainsi que les prélèvements sur les contrats, donc cela entrera dans les ressources. On peut aussi envisager la création de chaires industrielles avec des retombées pour la pédagogie si cela répond à leurs attentes. Le doublement du crédit impôt-recherche est une incitation très forte pour les industriels pour innover et trouver de nouveaux marchés.

Le Directeur d'UFR remercie M.GUZZO pour cette présentation.

- **Ressources Humaines**

- ***Compte rendu de la réunion DOM du 28.05.2014 et résultats de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs 2015***

Le Directeur d'UFR rappelle que les priorités retenues par l'UFR ont été exposées à la gouvernance de l'uB le 28 mai (enseignants et BIATSS).

Nous avons demandé la transformation d'un poste de MCF de 11^{ème} section anglais (départ en retraite d'Anne MAGNET) en PRAG. Une modification de la fiche de poste nous a été demandée pour faire apparaître une implication dans le centre des langues et des cultures. La demande de PRAG est validée par le séminaire, avec une ambiguïté restant sur le rattachement du poste au centre de langues ou à l'UFR. Le poste serait rattaché à l'UFR avec un tiers du poste délégué au centre de langues. Le Directeur d'UFR émet des réserves sur cette répartition car le poste a un service en anglais scientifique et le rattachement au centre de langues implique l'appel à un vacataire non spécialisé en anglais scientifique pour le tiers de temps consacré par le titulaire du poste au centre de langues. Un courrier sera envoyé à ce sujet pour préciser qu'il s'agit d'enseignements en master. La fiche de poste n'est donc pas encore modifiée, en raison de cette inquiétude.

MME CHLUBA pense que le centre des langues et des cultures doit être rattaché à une autre composante. Le découpage envisagé n'est pas clair.

M.ROLLIN répond que ce service dépend du pôle des relations internationales.

- ***Complément campagne d'emplois enseignants-chercheurs 2015***

Avant la promotion de M. Delmas dans le corps des PR, l'UFR n'avait pas fait de demande de publication d'un poste de MCF en biochimie, qui, malgré un déficit, n'est pas la discipline la plus prioritaire de l'UFR. Suite à cette promotion, le séminaire propose la publication d'un poste de MCF en biochimie pour la rentrée 2015, par conséquent l'UFR gagne un poste de MCF. Un profil de poste a dû être proposé rapidement par l'équipe pédagogique de Biochimie et, par l'UMR 866. L'UFR ne n'a pu se prononcer sur ce profil en amont de même que les instances pédagogiques et de recherche de l'UFR. Un débat s'instaure alors :

M.ALIBERT a des doutes sur le fait que l'on gagne un poste.

Le Directeur d'UFR pense que, par la suite, les vacances de postes en biochimie vont être étudiées de façon attentive.

M.CHERKAOUI précise que la demande de poste a été présentée par l'UMR 866.

M.RIALLAND constate que le poste, non considéré comme prioritaire par l'UFR, a été retenu car considéré prioritaire par l'UMR 866 et l'uB.

Le Directeur d'UFR rappelle que l'absence de demande de poste de MCF 64^{ème} section par l'UFR est liée au fait que cette section n'est pas la plus déficitaire.

M.FAIVRE ajoute que l'UFR n'avait pas demandé non plus ce poste de PR 64^{ème} section dès 2014.

M.ALIBERT demande si l'uB a une meilleure vision de nos besoins que nous.

M.CHERKAOUI MALKI rappelle qu'il s'agit d'un besoin « recherche ».

M.RIALLAND demande combien de temps l'UFR a passé à préparer la campagne d'emplois.

M.FAIVRE répond que plus de 50 heures y ont été consacrées.

Le Directeur d'UFR donne son point de vue : ce que l'on peut espérer à l'avenir, c'est que les laboratoires puissent pousser fortement pour obtenir des postes. Il est très réservé pour mettre au vote un profil à posteriori, non discuté en interne en amont.

M.RIALLAND rappelle que, par le passé, on a recruté un PR, qui ne correspond pas aux besoins d'enseignement, ce qui pose problème.

M.GUZZO répond que ce n'est pas le même problème. Ce poste de MCF 64^{ème} section proposé à la publication ne devrait pas poser problème à l'UFR.

Le Directeur d'UFR revient sur un autre aspect du sujet évoqué par Mr Rialland : des recrutements sur des profils recherche en inadéquation avec des profils enseignement conduit à terme à des glissements d'enseignements qui pénalisent l'UFR.

Mme ABED VIEILLARD déclare que s'il faut recadrer les choses, il faut le faire pour tous.

Pour conclure cet échange, Le Directeur d'UFR propose que le conseil d'UFR prenne acte du profil proposé pour cette publication de poste de MCF en 64^{ème} section, mais qu'il ne peut le voter à posteriori .

M.GUZZO ne comprend pas cette position : le directeur du laboratoire concerné est responsable d'un labex et la discipline a plus de 800 heures de déficit.

M.ROLLIN observe que n'importe quel directeur de laboratoire peut donc désormais demander directement des postes à l'université.

Pour M.FAIVRE, c'est une question de principe : on ne critique pas la pertinence mais le fait que l'uB ait choisi sans nous demander.

M.CHERKAOUI signale que si le profil a été fait par le directeur de l'UMR, il a bien été envoyé au responsable de la commission recherche de l'UFR.

Le Directeur d'UFR rappelle que le profil a été transmis dans l'urgence pour ne pas entraver la procédure, les délais n'étant pas compatibles avec une réunion du conseil . On est content d'avoir un poste supplémentaire mais le conseil ne peut que prendre acte du profil proposé.

Pour M.GUZZO, l'UFR aurait pu s'en emparer et réunir la commission recherche.

M.CHERKAOUI ajoute que cela met la biochimie en situation difficile.

M.RIALLAND regrette que l'on ne regarde jamais les choses collectivement.

Le Directeur d'UFR soumet la délibération suivante au vote :

- *le conseil de l'UFR SVTE prend acte du profil d'emploi déposé consécutif à la proposition de création d'un emploi de MCF 64^{ème} section suite à la promotion Pr de Mr Delmas, qui répond au déficit d'enseignement en biochimie, 4eme section déficitaire de l'UFR en termes de priorité.*

Questions relatives à la pédagogie

Modification du calendrier universitaire 2014-2015

MME THOMAS présente des modifications demandées au calendrier universitaire voté par le CA de l'université. En effet, en tirant la leçon des contraintes constatées en 2013-2014 :

- Il est proposé d'étendre toutes les périodes d'examen en licence jusqu'au samedi de la semaine proposée
- Il est proposé de rassembler les examens de L3 bio et L3 STE sur la date prévue initialement pour la L3 STE, afin de limiter les problèmes de disponibilité des surveillants
- La date de rentrée du M2 AGES est corrigée au 8 septembre 2014
- Les dates de rentrée des M1 et M2 MEEF SVT sont corrigées respectivement au 2 et 3 septembre en lieu et place des 1^{er} et 2 septembre
- Le début des examens de session 1 semestre 2 en M1 QAS et M1 SVS est avancé au 4/6 au lieu du 8/6, et se termineront le 10/6, la date de fin de cours du semestre 2 est fixée au 3/6. Les épreuves de session 2 commenceront également plus tard.

Les mesures sont soumises au vote, sous réserve de validation de la proposition *a posteriori* par M. Degrace et Mme Castel pour leurs parcours respectifs.

M.CHERKAOUI rappelle qu'il est nécessaire d'être vigilant sur les dates d'examen par rapport aux jours de fermeture du bâtiment.

Le Directeur d'UFR insiste sur la nécessité de fiabiliser ce calendrier l'année prochaine pour éviter des modifications après le vote du CA.

(18 pour, 1 abstention)

- **Modification de la maquette et des modalités de contrôle des connaissances de la licence professionnelle « Traitement des eaux et déchets »**

Le Directeur d'UFR présente une demande de modification à la marge de la fiche filière de la L3 TED pour la prochaine rentrée. Le responsable ajoute des CT sur les UE 3 et 4 selon détails présentés en séance et modifie la répartition de certains volumes horaires, étant précisé que le volume horaire total de la maquette ne change pas. Il s'agit de placer des épreuves de CT en fin de modules en cours de formation (la L3 pro n'est pas semestrialisée), et de rééquilibrer les volumes horaires des enseignements.

Unanimité (19 pour)

- **Nouvelle offre de formation :**

*** Compte rendu de la réunion du 2 juillet 2014 à l'Université**

Le Directeur d'UFR et M. PICHON ont assisté, en décalé, à une réunion animée par MME VINTER, en présence d'un représentant de la DGESIP le 2 juillet.

Offre Licences

M.PICHON rend compte de la demi-journée à laquelle il a assisté : le représentant de la DGESIP a rappelé le fait que les universités seraient accréditées et non plus habilitées. Le critère financier, la soutenabilité budgétaire sera l'un des points principaux pris en compte, l'adossement à la recherche le sera pour les masters. Les UFR auront à faire des choix.

La notion d'équipe pédagogique sera à travailler : elles devront comporter des professionnels qui travailleront à l'employabilité des étudiants formés. La spécialisation devra être progressive : L1 portail le plus ouvert possible, L2 avec parcours, L3 avec mentions pouvant aboutir sur celles des masters. Il faudra des effectifs suffisants en master.

Ce qui sera déterminant, c'est le recours au numérique, les stages et le catalogue UFR par UFR.

L'ESPE souhaiterait lancer une licence MEEF susceptible de nous priver de certains étudiants de L3 BGSTU se destinant au métier de professeur des écoles. Il risque d'y avoir une concurrence d'écoles qui délivrent le bachelor car certaines font pression sur le ministère pour pouvoir les délivrer.

Il n'y a pas de sélection possible en licence, seule la mise en place d'une capacité d'accueil est recevable, les seuls critères pouvant être utilisés dans ce cas pour limiter les effectifs sont le tirage au sort ou la méthode du « premier arrivé, premier servi ».

Il a été rappelé la distinction entre le temps maquette et le temps de travail personnel de l'étudiant, avec éventuellement l'introduction d'une nouvelle colonne pour ce dernier.

Si les flux sont suffisants, il n'y aura pas de sélection entre les filières proposées à l'uB et à l'uFC. Si des formations devaient être supprimées, ce serait plus probablement au contrat de 2020.

Offre master

Le Directeur d'UFR rapporte qu'il faut être très attentif à la notion de master, étalée sur 4 semestres. Il ne faut plus mettre en place des M1 généraux, dissociés des M2, il devra y avoir cohérence M1/M2. L'adossement de la mention à la recherche sera prépondérant. Les flux devront être consciencieusement étudiés. Quel que soit le domaine, on trouve des mentions très larges ou au contraire très restreintes.

Deux intitulés de mentions ne peuvent pas être dupliqués à l'identique dans les deux universités de notre COMUE. L'une des universités sera porteuse de la mention et une co-habilitation existera avec l'autre université. La co-accréditation est possible par les deux universités, mais le portage doit rester unique, même s'il y a possibilité de partage. Il paraît difficile de transférer à la COMUE les mentions de masters, on n'y voit pas d'intérêt pédagogique, d'autant que ce serait porté financièrement par la COMUE. Il faudra éviter de dupliquer les formations à petits effectifs.

Il semble qu'il ne pourrait pas y avoir deux parcours recherche dans la même mention et le même établissement, ce qui est le cas actuellement chez nous et cela pose donc problème.

M.FARA demande si les parcours mixtes existeront toujours.

Le Directeur d'UFR répond que cette notion ne devrait plus apparaître puisque les parcours ne seraient pas spécifiés. Quant à la sélection en master 1 ou 2, le représentant du ministère ne s'est pas positionné sur ce point, les avis étant divergents au niveau ministériel.

**** Compte rendu des réunions de la commission de l'enseignement des 26 et 30 juin 2014***

M. FAIVRE présente une synthèse de l'avancée des travaux sur la prochaine offre de formation, conduite par les conseils de départements puis la commission de l'enseignement. C'est l'occasion pour changer des choses puisqu'en terme de calendrier, on est dans les temps, la lettre de cadrage devant être envoyée par l'uB en septembre. L'offre de notre UFR devrait être, dans sa première version, finalisée pour fin février 2015, selon lui.

L'idée est d'étudier la progression verticale, d'éviter les redondances et de travailler sur ce que l'on veut de transversal.

En licence, il n'y a pas de souhait de modification en profondeur (créations ou suppressions majeures). Il est toutefois envisagé par Jean-Louis CONNAT de proposer la création d'une nouvelle licence professionnelle, étant précisé qu'elle devra s'autofinancer. Des modifications à l'intérieur des filières sont envisagées. M. FAIVRE alerte sur les contraintes budgétaires qui pourraient découler de toute modification.

Une fusion des parcours BO, BB et CB est à l'étude.

M. FAIVRE précise que le calendrier n'est pas si large et qu'il est pleinement justifié de commencer le plus vite possible les discussions et le travail sur cette prochaine offre. Il propose que, dès maintenant, une ligne de réflexion soit proposée aux enseignants porteurs des filières, avec le sens des réflexions : verticales pour l'articulation des enseignements des filières dans un souci de progression, puis horizontales pour l'harmonisation entre eux des projets des filières et travailler sur la transversalité pour éviter les redondances.

M.PICHON se dit dans l'attente d'un plafond budgétaire sur lequel se baser pour programmer les modules et les innovations.

Le Directeur d'UFR répond que la prochaine offre devra être à coût constant, voire inférieur.

M. FAIVRE ajoute que l'on peut jouer sur l'équilibre CM/TD/TP mais aussi dégager des TP chers, pas chers. La soutenabilité va être un critère qui va guider notre offre.

M.PICHON ajoute que faire porter la baisse de la dotation uniquement sur la pédagogie est un choix politique de la gouvernance.

M.CHERKAOUI répond que c'est ainsi dans toutes les universités.

M.FARA mentionne que les gratifications de stage vont augmenter de 20 %, ce qu'il faudra budgéter.

- **Modalités de fonctionnement du master MEEF à la rentrée 2014**

***Fiches filière M1 et M2 et répartition des UE entre l'ESPE et l'UFR**

Fiches filière M1 et M2

Les maquettes de Master 1 et 2 ont été préparées par MME SALVADORI et MME FOUCHEREAU. Le disciplinaire, équilibré entre géologie et biologie est porté par l'UFR, les parties pédagogie, évaluation scolaire et didactique sont portées par l'ESPE. Une partie du disciplinaire est mutualisé avec l'UFR Sciences et Techniques.

Répartition des UE entre l'ESPE et l'UFR

Dans le but de rattacher les UE à chacune des deux composantes dans Evalens et Services, un travail de répartition a été réalisé par Mmes Fouchereau et Salvadori, qu'il s'agit maintenant de valider.

Unanimité (18 pour)

***Modalités de gestion du M1 + :**

Le Directeur d'UFR, après avoir regretté l'absence de MME Salvadori au conseil, explique que le M1+ a un impact financier non négligeable puisque 6 HTD par étudiant sont à la charge de l'UFR pour la préparation aux oraux. Les effectifs en M1 MEEF, M2 MEEF et M1+ sont en hausse et reviennent à leur niveau d'il y a trois ans. Compte tenu du contexte budgétaire, ces heures risquent d'être difficiles à soutenir. Il a été demandé à MME Salvadori de donner une évaluation du coût de cette préparation aux oraux en fonction de l'effectif prévisible d'étudiants.

M.PICHON observe que le taux d'employabilité est facile à calculer pour cette filière et il est très élevé. Il faudrait étendre cette évaluation de l'insertion à toutes les filières pour mesurer la pertinence des plafonds d'effectifs retenus pour chaque filière.

M.FAIVRE souhaite savoir s'il y aura ne régulation quant au nombre d'inscrits.

Le Directeur d'UFR répond qu'il y a une sélection.

*** Gestion administrative du master MEEF**

Le Directeur d'UFR explique, concernant les inscriptions, tant administratives que pédagogiques, que le Président avait réparti celles-ci comme suit : IA → UFR, IP → moitié UFR, moitié ESPE. Puis, le pôle formation a précisé que si les IA étaient faites par les UFR, elles seraient portées par l'ESPE. S'en est suivie une réaction très forte de certaines composantes vis-à-vis de cette répartition, qui se sont senties dépossédées de leurs filières enseignement. Un courrier a été adressé à la présidence car ce point est très politique : les étudiants ne compteraient ainsi plus dans nos effectifs. Parallèlement, cela pose de gros problèmes aux scolarités car ce travail est très chronophage et les étudiants comptent ailleurs. D'autres universités fonctionnent différemment. Suite à une réunion organisée récemment, les missions sont désormais réparties, comme le montre le document synthétique du pôle formation.

- Gestion des heures complémentaires

Le Directeur d'UFR explique qu'en 2014, malgré nos alertes successives auprès de l'UB, nous n'avons eu aucun ajustement d'heures alors que nous avons démarré l'année avec moins 17 000 € par rapport à 2013 et ce, malgré une hausse très significative du nombre d'inscrits en L2. Nous finissons 2013 avec un déficit de 5 500 € environ, un courrier a été envoyé par le Président mentionnant qu'un éventuel déficit ne serait pas compensé par l'UB l'an prochain. Des économies devront impérativement être réalisées en 2014-2015 au niveau des heures. Les 4 ATER vont nous aider dans la maîtrise de notre budget, nous espérons un nombre suffisant de doctorants contractuels pour pourvoir le nombre de postes possibles. Un effort relativement important sera à faire au niveau de la gestion des heures complémentaires. Un courrier va être adressé aux responsables de filières par le Directeur d'UFR et le responsable de la commission de l'enseignement avant les vacances d'été.

M. FAIVRE, responsable de ladite commission, observe que cette situation trouve son origine dans une augmentation d'effectifs, mais qu'aucune sélection n'est possible à certains niveaux. Il souhaiterait qu'en début d'année, les filières présentent l'organisation de leur filière en nombre de groupes à la commission de la pédagogie, afin qu'un débat puisse se tenir en vue de la validation du nombre de groupes *a priori*.

Le Directeur d'UFR observe que la convention avec Agrosup nous est favorable ; ce serait une catastrophe si elle n'était pas renouvelée. Par ailleurs, les ressources issues de la formation continue et de la taxe d'apprentissage vont baisser en raison des nouveaux prélèvements annoncés (15% sur la taxe, passage du taux de 4 à 8% sur la formation continue) et de la réforme en cours de la répartition de l'assiette de la taxe d'apprentissage.

M. RIALLAND pense qu'il faut être attentif à un rapport équilibré entre les heures CM et les heures TP par exemple.

M. PICHON précise qu'une réduction de 50 h sur les trois années de licence (16 à 18 h par niveau) a été actée en conseil de département licence, avec une moyenne de diminution d'une heure par discipline, la répartition réelle de cet effort relevant des responsables de modules.

M. RIALLAND pense qu'il faut s'assurer que l'effort est bien réparti sur l'ensemble des modules et n'est pas concentré sur quelques disciplines seulement.

M. ALIBERT observe que cette décision a été prise dans l'urgence, mais que, pour l'avenir, il faudra réfléchir en terme de pédagogie, par exemple en diminuant de 20 heures une matière au lieu d'une heure dans chaque.

Le Directeur d'UFR soumet au vote :

Réduction de 50 heures de l'offre de formation en licence suite à la lettre de cadrage du Président, réparties sur la L1, la L2 et la L3, équitablement sur l'ensemble des disciplines

Unanimité (18 pour)

- Questions financières

- Vote du BR2/2014-Demandes de prélèvements sur réserves

MME CLERGET présente le document de synthèse retraçant les opérations proposées en BR2 :

Recettes : ajustement à la baisse de la recette du CNASEA par suite d'une diminution légère de la quotité de travail de la personne en contrat aidé (moins 500 €), augmentation de 400 € de la recette prévisionnelle de la vente des plantes, inscription de 3 338 € de recette issue de la vente d'un minibus, prévue pour l'achat des tables pour la salle du conseil si le prélèvement sur réserves n'était pas accepté. Une réduction de crédits de 2451 € sur le CF « école doctorale » est opérée pour la participation à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes.

Changements de masse : transfert de 3700 € + 1860 € sur les CF « administration » et « réservoir » de la masse « fonctionnement » vers la masse « investissement » pour la salle du conseil.

En ce qui concerne les conventions de recherche, de nouvelles sont ouvertes et, sur les existantes, des évolutions de recettes, de masse salariale et des changements de masse sont opérés.

Prélèvements sur réserves : on peut se réjouir que l'ensemble de nos demandes ait été accepté, soit 100 000 € environ. La salle du conseil pourra être équipée de stores et de tables, les crédits de formation continue être débloqués par l'uB également. Des crédits correspondant à des livraisons en 2014 de commandes faites en 2013 nous sont réattribués, dont 27558 € pour un minibus. Des crédits tombés dans les réserves nous sont redonnés pour solder les équipements pédagogiques 2012 et 2013. Un BR3 est à venir en septembre.

Unanimité (18 pour)

- Tarifs de l'UMR Biogéosciences

***Lames minces**

Lames minces : le document est présenté aux membres du conseil
Les prix sont inchangés pour l'UFR et ses laboratoires, ainsi que pour l'uB.

Unanimité (18 pour)

**** Analyses spectro***

Le Directeur d'UFR présente les tarifs proposés pour des analyses spectro :

Unanimité (18 pour)

**** Colloques***

Le Directeur d'UFR présente le tarif du colloque international « POLARSTERN » organisé du 8 au 12/9:
100 €

Unanimité (18 pour)

Questions diverses

- ***-Dénomination de la salle du conseil de l'UFR SVTE : présentation de premières propositions de noms***

MME ABED-VIEILLARD propose des noms pour cette salle, en précisant qu'elle souhaiterait qu'une femme, scientifique, puisse être choisie. Elle présente brièvement la biographie de quelques scientifiques qui se sont distingués dans les disciplines enseignées à l'UFR :

*Wangari Muta Maathai (1940-2011) : biologiste kenyane, humanitaire

*Rachel Louise Carson (1907-1964) : biologiste et zoologiste, auteur de best-sellers sur la vie dans les océans, elle dénonça en premier le DDT

* Rosalind Franklin (1920-1958) : biochimiste britannique

*Anne-Marie Staub (1914-2012) : biochimiste française

*Gertrude Elion (1918-1999) : pharmacologue biochimiste

*François Jacob : chercheur en biologie

*Théodore Monod : naturaliste français

*Charles Noirot : professeur de zoologie

*Albert Jacquard : polytechnicien généticien, humaniste

*Karl Linne : naturaliste suédois

*Jean-Baptiste Lamarck : naturaliste français

D'autres noms, ne correspondant pas à des personnalités, peuvent également être proposés : Galathée, Ony, Polygala, Bromelia, Pagurus, etc.

M.FARA souhaite que le choix se porte sur une personne représentative des deux secteurs enseignés dans l'UFR.

Le Directeur d'UFR invite les membres du conseil à réfléchir sur ces noms, en vue d'une décision lors d'un prochain conseil d'UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 H 00.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE